

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL SCOLAIRE DES COLLEGES
COLLEGE SACRE COEUR – le 12 DECEMBRE 2018

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le C.D J. E 85 représenté par le C.E.R.Y. organise le
CHAMPIONNAT SCOLAIRE DE VENDEE DES COLLEGES 2018
Le 12 Décembre 2018
au Collège sacré cœur à la Roche sur Yon (85)

Article 2 :

Il comprend un tournoi

46980 Championnat Scolaire des Collèges de Vendée 2018

Article 3 : Appariements

Les règles d'appariement sont celles du C04 (Fide Handbook) : 5 rondes, appariements au système suisse

Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le mercredi 12 décembre 2018 13h30 ; les appariements sont donnés à titre indicatif.

L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 5 minutes avant le début de la 1ère ronde.

Article 4 :

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), 88^{ème} Congrès de La FIDE à GOYNUK (antalya, TURQUIE) applicables au 1^{er} janvier 2018.

Article 5 :

La **cadence** est de 15 minutes KO

Article 6 :

Le **départage** des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz, Cumulatif et Performance (L'ordre des grilles PAPI 3.3.5 fait foi). pour le championnat scolaire dont l' appariement se fait au système suisse

Article 7 : Lieux, dates et horaires

Les parties se jouent :au collège sacré cœur à la Roche sur Yon

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Clôture des inscriptions | Le 12 décembre 2018 13H30 |
| | |

| | |
|--|---|
| Pointage, vérification des Licences (Licence A ou B obligatoire) | Le 12 décembre 2018, de 13h00 à 13h30 (tout joueur arrivant après 13h30 sera apparié à la Ronde 2) |
| Horaires de Jeu | |
| - Ronde 1 | Le mercredi 12 décembre 2018 à 14h00 |
| - Ronde 2 | Le mercredi 12 décembre 2018 à 14h45 |
| - Ronde 3 | Le mercredi 12 décembre 2018 à 15h30 |
| - Ronde 4 | Le mercredi 12 décembre 2018 à 16h15 |
| - Ronde 5 | Le mercredi 12 décembre 2018 à 17h00 |
| Remise des prix | |
| | Le mercredi 12 décembre 2018 à 17h45 |
| | |

Un joueur peut avoir jusqu'à 5 minutes de retard au début de la partie, au-delà celle-ci sera perdue par forfait

Entrée interdite pour les spectateurs. Cependant, conformément à l'article 12.7 des Règles du Jeu de l'Arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

LES ANIMAUX SONT INTERDITS DANS L'ESPACE DE JEUX

Article 8 : Arbitre et Organisateur

| | | | |
|----------|---------|-----------|-------------------|
| POTIRON | Nicolas | Arbitre | Arbitre Fédéral 2 |
| CERY | | | organisateur |
| LIMOUSIN | Eric | Président | CDJE 85 |

Article 9 :POINT DE REGLEMENT

Il sera toléré un coup irrégulier

La partie sera déclarée perdue au deuxième coup irrégulier

Article 10 : Conduite des joueurs

Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et le choix de leur couleur.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du joueur d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table

de l'arbitre .ou mis dans un sac fermé restant dans l' aire de jeux

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issu de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1ère heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses et blitz sont interdits dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme "zones non-fumeurs" par les responsables de la sécurité du site.

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'Arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'Arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : Prix

Les titres de Champion, championne, Vice-Champion, Vice-Championne et équipe scolaire de Vendée sont attribués au 1^{er} et 2ème du championnat par catégorie.

La cérémonie de remise des prix commence à 17h45 le mercredi 12 décembre 2018.

Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix.

Mode de répartition des prix : attribution « à la place ».

Article 12 :

L'inscription aux CHAMPIONNAT DE VENDEE SCOLAIRE des Collèges implique l'acceptation du présent Règlement Intérieur.

L'Arbitre,

Nicolas POTIRON

L'Organisateur,

.Eric LIMOUSIN